



Amende majorée à 450€

Par **marine77610**, le **15/07/2013** à **12:25**

Bonjour, moi j'ai un gros problème !

J'ai reçu une amende majorée pour un véhicule qui est à mon nom mais ce n'est pas moi qui l'utilise d'autant plus que je n'ai pas le permis ! Enfaite pour aider un ami (qui ne l'est plus d'ailleurs) j'avais acheter un camion pour lui et j'ai mis la carte grise à mon nom le temps qu'il me le paye et c'est mon père qui payait l'assurance de ce camion. Hors nous avons reçu une amende majorée à l'adresse de mon père mais à mon nom hors je n'ai jamais vécu à cette adresse donc je comprends pas pourquoi c'est lui qui la reçois et ni lui ni moi avons reçu l'amende initiale. Donc sur l'amende majorée il y a bien mon nom, ma date de naissance... mais meme pas un numéro de plaque d'immatriculation et meme pas le prix de base de l'amende

Les seules choses qui sont spécifiées c'est que l'amende à été majorée à 75 euros puis à 350 euros le meme jour, et donc nous informe donc qu'il va y avoir une saisie sur salaire demandé à mon patron. donc que faire ?

là jsui pomé et à l'approche des vacs c'est chaud d'autant plus que je ne suis pas l'auteur de cette infraction puique je n'est pas le permis et je n'ai pas 450 euros à donner merci d'avance pour vos réponses ! help me

Par **youris**, le **15/07/2013** à **13:21**

bjr

quelle adresse figure sur la carte grise que vous avez établie à votre nom ?

comme la carte grise est à votre nom, il est logique que vous soyez le destinataire de l'amende.

cdt

Par **marine77610**, le **15/07/2013** à **14:06**

oui mais la carte grise n'est pas à la meme adresse que sur l'amende majorée, a mon avis il ont fait un mix des deux ils ont pris le nom de la carte grise et l'adresse de la personne qui assure vu que c'est le meme nom mais pas le meme prénom voila quoi ! en gros la carte grise est a mon nom et l'assurance au nom de mn père ! donc que faire ? dans tous les cas on va etre obligé de la payer mais bizarre qu'on est pas reçu l'amende d'origine !